

Débats des Communes

TROISIÈME SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 6 mai 1903

M. l'Orateur ouvre la séance à trois heures.

PREMIÈRE LECTURE.

Bill (n° 153) constituant en corporation la 'Banque d'Epargne de Montréal.—(M. Bickerdike.)

Bill (n° 154) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Niagara, Queenston et Sainte-Catherine.—(M. German, par M. Logan.)

COUR DE L'ECHIQUIER—DETTES DES CHEMINS DE FER.

M. L. P. DEMERS (Saint-Jean et Iberville). (Texte) : Je dépose un projet de loi n° 155, intitulé :

Acte concernant la juridiction de la cour de l'Echiquier à l'égard des dettes des chemins de fer.

M. l'Orateur, la loi de 1899 permet déjà à la Cour de l'Echiquier d'ordonner la vente d'un chemin de fer, à la demande d'un créancier hypothécaire (mortgagee) ou à la demande d'un porteur de déentures. Le projet de loi que je soumetts à la considération de la Chambre a pour but de permettre à la Cour de l'Echiquier d'ordonner la vente d'un chemin de fer à la demande du ministre des Chemins de fer ou à la demande d'un créancier chirographaire, lorsqu'une compagnie de chemin de fer est insolvable ou lorsqu'elle est incapable d'administrer elle-même son entreprise.

INTERPELLATIONS.

IMMIGRANTS RENVOYES.

M. WILSON :

1. Combien d'immigrants a-t-on refusé d'admettre au Canada en 1901, 1902 et jusqu'au 1er avril 1903, et pour quels motifs ?

2. Combien d'immigrants ont été renvoyés dans leur pays d'origine, pour quels motifs et qui en a payé les frais ?

Le DIRECTEUR GENERAL DES POSTES (sir William Mullock) :

1. Durant l'exercice 1901-2, on a refusé d'admettre au Canada 193 immigrants pour la raison qu'ils étaient indigents et pourraient devenir une charge pour le public, ou qu'ils souffraient de quelques maladie répugnante, dangereuse ou contagieuse ; et pour ces raisons, 193 furent renvoyés aux frais de la compagnie de navigation dans les navires de laquelle ces immigrants étaient venus au Canada.

2. Du 1er juillet 1902, au 1er avril 1903, on refusa d'admettre au Canada, pour les mêmes raisons, 147 immigrants qui furent renvoyés également aux frais de la compagnie de navigation et pour les mêmes raisons.

MEDECIN DES SAUVAGES, A KING, N.-B.

M. FOWLER :

1. Quel est le médecin des Sauvages, dans le comté de King, N. B. ?

2. Quand a-t-il été nommé et qui l'a recommandé ?

3. Quels appointements reçoit-il, et sur quoi s'est-on basé pour fixer son salaire ?

4. Quel est le nombre des Sauvages dans ce comté ?